

Aulnay, le 20 janvier 2009

Monsieur le Maire,

Lors du conseil municipal du 20 novembre 2008, la décontamination du site de l'ancienne usine CMMP a été abordée.

Vous nous avez soumis l'annulation d'un titre de recette de 2 528 663 € à l'encontre du CMMP, titre que vous aviez émis le 15 mai dernier par une délibération. Ce titre avait pour but de faire supporter au CMMP le poids financier du déplacement de l'école du Bourg.

Vos explications incomplètes ne nous avaient pas permis de comprendre ni votre démarche ni vos objectifs sur ce sujet. En effet vous aviez affirmé que ce titre était juridiquement mal fondé et qu'un nouveau titre avait été émis.

Nous étions bien d'accord sur le premier point, car en droit français, si la responsabilité directe est toujours reconnue, il en est tout autrement des responsabilités indirectes. Même si nous souhaitons qu'au bout du compte le CMMP supporte ce poids financier, nous doutions très fortement de la méthode que vous aviez choisie.

Cet incident de parcours démontrait à l'évidence qu'il y avait eu au minimum précipitation, si ce n'était de l'improvisation. Cela ne portait pas crédit à votre volonté de régler ce dossier.

Nous étions par ailleurs très étonné de l'émission d'un nouveau titre de paiement. En effet, aucune nouvelle délibération ne nous a été présentée à ce jour. Était-ce encore une annonce prématurée ou cet acte n'a-t-il pas été soumis à notre conseil ?

Lors du conseil municipal du 18 décembre 2008, vous nous avez proposé par délibération de mandater la société d'économie mixte « PACT 93 » pour acquérir ce terrain et étudier sa dépollution puis sa transformation en square.

A y regarder de plus près et sans explications complémentaires de votre part, nous ne pouvons y voir qu'un « coup » politique.

En effet, il faut rappeler que contrairement au règlement intérieur de notre conseil, et conformément à l'article L2121-12 du CGCT, vous n'avez pas respecté le délai de 5 jours francs nécessaires à l'information des conseillers municipaux. Certes l'urgence peut-être invoquée et nous avons tout de même voté cette délibération pour marquer notre volonté d'un règlement aussi rapide que possible de ce dossier.

Mais tout de même, alors qu'au conseil municipal de novembre, vous avez annoncé que 5 ou 6 réunions avaient eu lieu sur le CMMP avec les associations, que l'arrêté préfectoral avait été comme d'autres documents étudié dans ces réunions, qu'à ce même conseil vous avez terminé votre intervention en laissant entendre que *dans quelques semaines nous aurions une bonne surprise*, que le lundi 15 décembre, la commission municipale à laquelle ce dossier aurait pu être évoqué, ne l'a pas fait, il apparaît de plus en plus clairement que cette négociation est en cours depuis des

mois et que vous l'avez sciemment caché aux conseillers municipaux. Quelle pouvait donc être votre motivation si ce n'était celle de faire un « coup » ?

Sous l'ancienne mandature un comité communal avait été créé sur ce sujet dans lequel l'opposition siégeait ainsi que les associations. Par ce biais les informations étaient portées à la connaissance de toutes les parties. Vous pouvez lui reprocher de ne pas s'être assez souvent réuni mais il s'est réuni, les informations ont été transmises et des débats ont eu lieu. Non seulement 10 mois après votre élection ce comité n'existe toujours pas, mais vous organisez des réunions sans qu'un seul membre de l'opposition ne soit ni invité ni même averti !

Alors que ce dossier comme vous l'avez dit par le passé doit être un exemple d'unité politique, c'est d'une curieuse transparence que vous couvrez votre nouvelle démocratie. Et cette façon de faire n'est pas conforme à l'article L2121-13 du CGCT qui veut que les conseillers soient avertis des affaires de la commune.

Aussi, et c'est l'objet de ce courrier, nous vous demandons de :

1. nous transmettre les pièces suivantes relatives à ce dossier et échangées dans les 9 derniers mois :

- Compte-rendu des réunions avec la préfecture, le propriétaire actuel et l'ancien exploitant
- Compte-rendu des réunions avec les associations
- Actes administratifs pris par la ville
- Actes administratifs pris par la préfecture
- Courriers envoyés par la ville aux différents intervenants
- Compte-rendu des négociations avec le PACT 93

2. remettre en place au plus vite le comité communal que nous avons créé afin d'améliorer la transparence à laquelle vous vous êtes engagé.

De plus, à la lecture des missions du « PACT 93 », nous nous étonnons que vous affirmiez publiquement au conseil municipal comme dans les conseils de quartier que la parcelle du CMMP deviendra un square. En effet, le « PACT 93 » a vocation à financer du logement et uniquement du logement. Il est donc fallacieux de laisser entendre pareil objectif.

Nous avons bien compris que les associations, déjà pas très heureuses de voir la commune, donc les aulnaysiens, donc les victimes de cette usine devoir payer la déconstruction du site, ne souhaitaient peut-être pas voir de logements à cet emplacement et qu'ainsi vous les ménagiez par cet artifice fallacieux. Mais franchement nous réprouvons cette méthode.

Personnellement, nous pensons que même si un lieu de mémoire doit absolument être préservé sur place, reconstruire est aussi une victoire sur le passé car la vie doit s'imposer.

Bien sûr, nous sommes tous attachés à une dépollution et une déconstruction qui respecte pleinement les textes régissant les opérations de désamiantage. Nous avons adopté un vœu le rappelant en juin 2007 au conseil municipal. Certes des

divergences existent entre les uns et les autres sur les moyens à mettre en œuvre mais pas sur l'objectif. La délibération que nous avons prise pour mandater le « PACT 93 » ne nous éclaire pas plus sur ce sujet que les actuelles décisions judiciaires prises. Aussi nous nous demandons à quel moment et comment nous jugerons de l'opportunité de choisir telle ou telle méthode de dépollution et de déconstruction. Nous nous demandons d'ailleurs si le décideur sera la ville ou le mandataire, c'est-à-dire « PACT 93 ». Ce point nécessite des éclaircissements de votre part.

Enfin, la question importante du délai nous semble avoir été traitée à la légère. En effet vous avez fièrement annoncé que les opérations pourraient être finies avant la rentrée scolaire 2009-2010. C'est ce qui a d'ailleurs motivé notre vote positif malgré toutes les critiques énoncées plus haut. Or ce délai nous semble trop court pour procéder à :

- l'achat du terrain
- le choix d'un bureau d'étude
- l'étude
- le choix d'une entreprise
- la dépollution, la déconstruction
- le choix d'un organisme de contrôle

Cela ne tient pas compte de l'avis du préfet, compétent sur ce dossier, et des autres organismes, tels que l'inspection du travail qui devra également se prononcer. Le délai annoncé semble donc totalement utopique à moins que vous ne soyez en mesure de nous fournir dès maintenant le phasage de ce chantier.

Nous comprenons bien, là aussi, l'envie de répondre à la légitime attente des enfants, des parents, des riverains et des associations, cette situation n'ayant que trop duré. Mais pour autant il ne nous paraîtrait pas correct de susciter un espoir que l'on sait vain. Aussi, vous devez vous expliquer sur cette annonce.

Pour terminer, c'est par courrier que nous apprenons qu'une réunion publique a lieu sur ce sujet, vendredi 23 janvier. À la vue de l'ordre du jour, il va de soit que seront dévoilées des informations qui n'ont toujours pas été dévoilées aux conseillers municipaux que nous sommes, que cela soit en conseil municipal ou en commission. Un non respect flagrant de votre devoir d'information envers le conseil, encore une fois.

Dans un dossier comme celui-ci, nous ne demandons qu'à vous croire et à assister à son règlement rapide et conforme à la réglementation. Nous sommes tout prêts à soutenir notre objectif commun mais encore faut-il nous en donner les moyens. Aussi nous vous engageons à nous fournir plus de preuves et moins de publicité.

Veillez recevoir, monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

Pour le groupe « réussir l'avenir ensemble », Frank CANNAROZZO.

Copie : monsieur le Préfet
 Monsieur le directeur du PACT 93
 Monsieur Voide